

**La famille s'agrandit ? Vous retrouvez un emploi ? Vous déménagez ? Ou encore vous changez de banque ? Pour déclarer un changement de situation, connectez-vous à Mon Compte !**

## Quels changements peut-on déclarer en ligne ?

**Vous pouvez déclarer en ligne tout changement de situation concernant :**

- > **Votre vie de couple** : mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation, décès du conjoint ;
- > **Votre vie familiale** : grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer ;
- > **La vie de votre enfant** : scolarisation, apprentissage, reprise d'études, entrée dans la vie active, placement ;
- > **Vos coordonnées** : état-civil, adresse postale, adresse mél, numéro de téléphone, coordonnées bancaires.
- > **Votre situation professionnelle** ou bien celle de votre conjoint(e) ou concubin(e) ;

## Comment modifier ma situation sur Mon compte ?

① Une fois connecté(e) à l'Espace **Mon Compte**, cliquez sur « **Déclarer un changement** », dans la Rubrique **Mes démarches**.

### MES DÉMARCHES



② Cochez les cases concernant votre ou vos changement(s) de situation. Vous pouvez faire Plusieurs changement en même temps :

- un changement d'adresse,
- un changement de coordonnées de contact
- Un changement de coordonnées bancaires.

③ Puis cliquez sur le bouton « **Modifier** ». Après avoir lu les conditions d'utilisation, cliquez sur « **Commencer** ». Répondez précisément aux questions puis Validez. À l'issue de votre démarche, vous pourrez transmettre les documents justificatifs directement sur caf.fr

④ Vous pouvez retrouver vos démarches en cliquant sur « **Suivre mes démarches** ».

## Encore + pratique !

**Modifier ma situation sur Mon Compte en vidéo pour les Caf**



**et pour les Partenaires**

